

Membres	7
Présent(s)	4
Audio/visioconférence	1
Représenté(s)	2
Quorum	5

SÉANCE DU 5 MARS 2026

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration), Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Antoine BREINING et Monsieur Bernard MATTER

Présente en visio : Madame Anne BOUCARD

Excusées : Madame Suzanne BROLLY (procuration à Monsieur Salah KOUSSA) et Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND (procuration à Monsieur Salah KOUSSA)

Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Hélène THOUVIOT (Directrice du Développement et de l'Investissement) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Le Bureau,
Vu le rapport du Directeur général,
Vu l'avis de la DRFIP du 3 mars 2026,
Vu le protocole foncier du 6 janvier 2023,
Vu les dispositions de l'article L 423-10 du Code de la Construction et de l'Habitation
Délibère :

B/2026/027 : Strasbourg - Neuhof - rue de Clairvivre : Cession d'une emprise foncière à l'Association Foncière Logement (AFL). Autorisation de cession

Il est décidé :

1. D'autoriser la cession, à l'euro symbolique, d'une emprise foncière de 33,76 ares à l'Association Foncière Logement (AFL) ou toute autre société majoritairement détenue ou contrôlée par celle-ci ou le groupe Action Logement, qui s'y substituerait.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Section IV parcelle 627/47 de 16,31 ares
- Section IV parcelle 634/47 de 3,59 ares
- Section IV parcelle 635/47 de 13,86 ares

2. D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à la remise en état particulière en réponse aux exigences foncières de l'AFL dans le cadre de la convention du NPNRU.
3. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer le protocole d'accord tripartite sur les modalités de réalisation et de prise en charge des mesures de réhabilitation et de purge du terrain, l'acte de vente à intervenir et tout acte afférent

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme